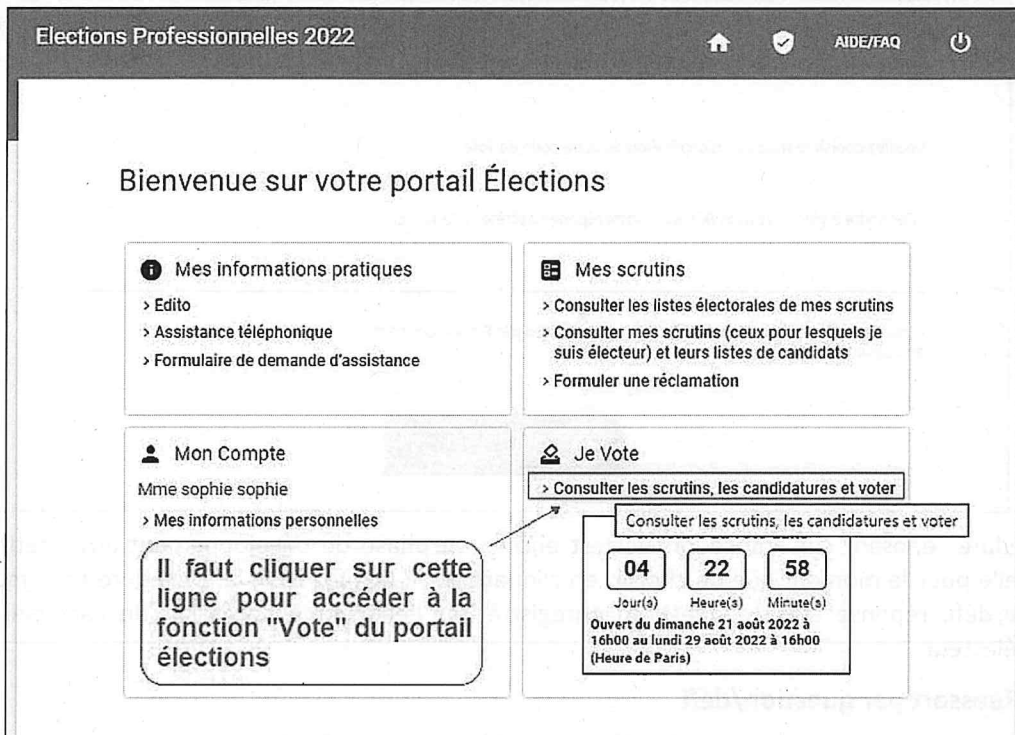


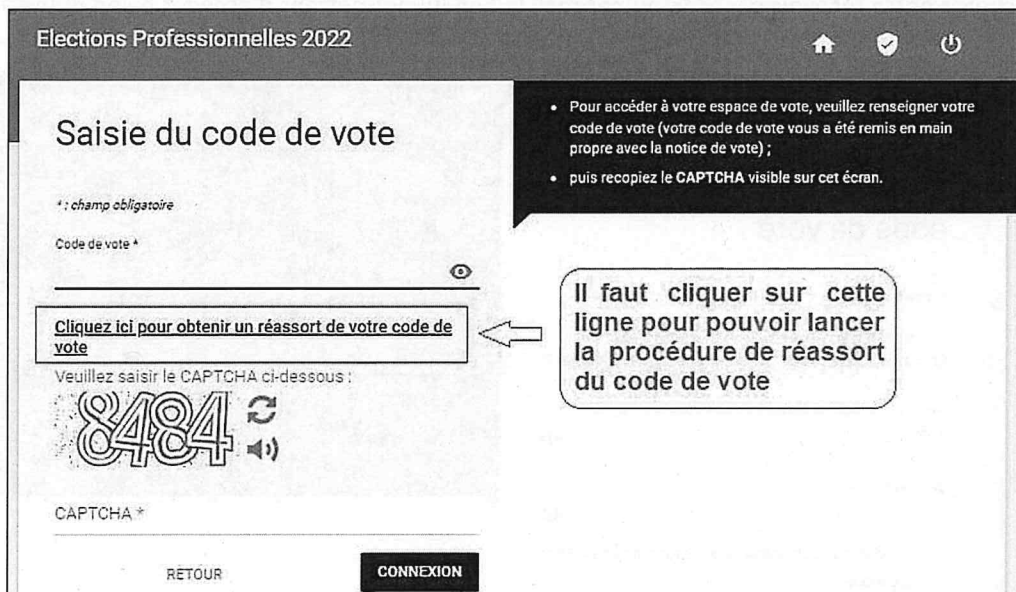
2.2. Réassort du code de vote

Pour accéder à la fonction de vote, l'électeur doit cliquer sur la ligne « Consulter les scrutins, les candidatures et voter » du portail Elections :



L'électeur est alors redirigé vers la page d'authentification pour saisir son code de vote.

Ce « code de vote » est l'authentifiant qui est communiqué à chaque électeur au moyen de la notice de vote. Ce document est soit remis en main propre par le référent notice, soit transmis par courrier postal sur l'adresse personnelle de l'électeur.



Les électeurs qui ne disposent pas de leur notice de vote, quelle que puisse en être la raison, doivent utiliser la procédure de réassortiment du code de vote pour obtenir cet authentifiant. Pour recourir à cette procédure, l'électeur doit cliquer sur la ligne « Cliquez ici pour obtenir un réassort de votre code de vote » de la page de saisie du code de vote.

L'électeur est alors redirigé vers la page lui permettant de choisir entre deux procédures de réassort : une procédure reposant sur la question/défi et une procédure reposant sur FranceConnect :

Elections Professionnelles 2022


Choix du réassort de votre code de vote

Veillez choisir le mode de récupération de votre code de vote :

- Répondre à votre question Défi avec votre réponse secrète : cliquez ici

OU

- Utiliser les fonctionnalités d'authentification offertes par France Connect, en cliquant sur le logo :

 S'identifier avec FranceConnect

La procédure reposant sur FranceConnect est encore en phase de développement aussi cette page ne permet-elle pour le moment que de choisir, en cliquant sur « Cliquez ici », la procédure utilisant le couple (question/défi, réponse à cette question) enregistré par l'électeur à l'occasion de l'activation de son compte électeur.

2.2.1. Réassort par question/défi

En choisissant cette procédure de réassort par question/défi, l'électeur obtient l'accès à une page lui affichant la question/défi qu'il avait enregistrée et lui demandant de saisir :

- sa réponse à cette question/défi,
- son NuMen.

Puis de choisir entre recevoir par SMS ou par mail le lien lui permettant d'accéder à son nouveau code de vote :

Elections Professionnelles 2022

Demande de réassort du code de vote

* : champ obligatoire

Votre question Défi :

En quelle année avez-vous obtenu votre baccalauréat ?

Saisissez votre réponse secrète *

1977

Saisissez votre NUMEN *

.....

Envoi du lien d'activation par SMS sur votre smartphone personnel

Envoi du lien d'activation par E-MAIL sur votre messagerie personnelle (cette messagerie personnelle doit être impérativement différente de celle qui est utilisée pour vous identifier au portail élections)

Adresse mail personnelle *

marc.campodifiori@education.gouv.fr

RETOUR **ENVOYER**

Pour déclencher la procédure de réassort de votre code de vote, veuillez renseigner :

- la réponse à la question Défi ;
- votre NUMEN ;
- et choisir le canal d'envoi (SMS ou E-MAIL) du lien d'activation de votre code de vote.

ATTENTION : vous devez choisir une adresse mail personnelle qui est différente de l'adresse sur laquelle vous avez reçu votre mail initial contenant le lien à usage unique qui vous a permis d'activer votre compte électeur.

INFO : l'adresse e-mail ou le numéro de téléphone saisi sur cet écran n'est pas enregistré en base de données par la solution de vote électronique.

Attention, l'adresse mail demandée doit être de type « personnel » aussi ne peut-elle en aucun cas être l'adresse mail professionnelle de l'électeur. Si l'électeur vient à saisir son adresse professionnelle, il obtient l'affichage d'un message d'erreur : « **Veillez choisir une adresse mail personnelle. Celle-ci doit être différente de l'adresse sur laquelle vous avez reçu votre e-mail initial vous invitant à activer votre compte au portail Elections** » et doit recommencer toute l'opération.

Si les informations saisies, à savoir la réponse à la question/défi et le NuMen, sont correctes et si l'adresse mail personnelle est validée alors la solution de vote lance le processus de réassortiment du code de vote :

- un mail d'information est envoyé sur l'adresse mail professionnelle de l'électeur pour l'informer qu'une demande de réassort a été présentée pour son compte électeur et qu'un lien va être adressée sur une adresse personnelle pour permettre d'obtenir le nouveau code de vote :

De: Election 2022 <no-reply@email-voxaly.com>
Envoyé: jeudi 18 août 2022 20:03
À: ~~MARC CAMPODIFIORI~~
Objet: Demande de réassort de votre code de vote

Bonjour ~~MARC CAMPODIFIORI~~

Vous avez demandé le réassort de votre code de vote.

Un lien cliquable vous a été envoyé par "mail" sur le canal suivant : "marc.campodifiori@education.gouv.fr"

Cordialement,
L'équipe élection

- le mail contenant le lien à usage unique est transmis par la solution de vote électronique sur l'adresse mail personnelle saisie et validée :

De: Election 2022 <no-reply@email-voxaly.com>
Envoyé: jeudi 18 août 2022 20:03
À: ~~MARC CAMPODIFIORI~~
Objet: Procéder au réassort de votre code de vote

Bonjour ~~MARC CAMPODIFIORI~~,

Vous avez demandé la réinitialisation de votre code de vote.

Afin de définir votre nouveau code de vote, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :
<https://vm-dcloud-16.recette-voxaly.com/portail/reassort/code-vote?token=7eX1B6oJYmbXln3i7&electeurId=1139>

Cordialement,
L'équipe élection

La transmission du premier mail d'information répond à des objectifs de sécurité. En informant l'électeur qu'une demande de réassort a été présentée pour son compte, celui-ci peut réagir dans l'éventualité où il ne serait pas à l'origine de ladite demande. Sinon, l'électeur est ainsi informé que sa demande de réassortiment a bien été prise en compte et que le lien à usage unique va lui parvenir par le canal demandé (SMS ou mail). L'utilisation par l'électeur de ce lien provoque l'affichage de la page suivante :

Elections Professionnelles 2022

Réassort du code de vote

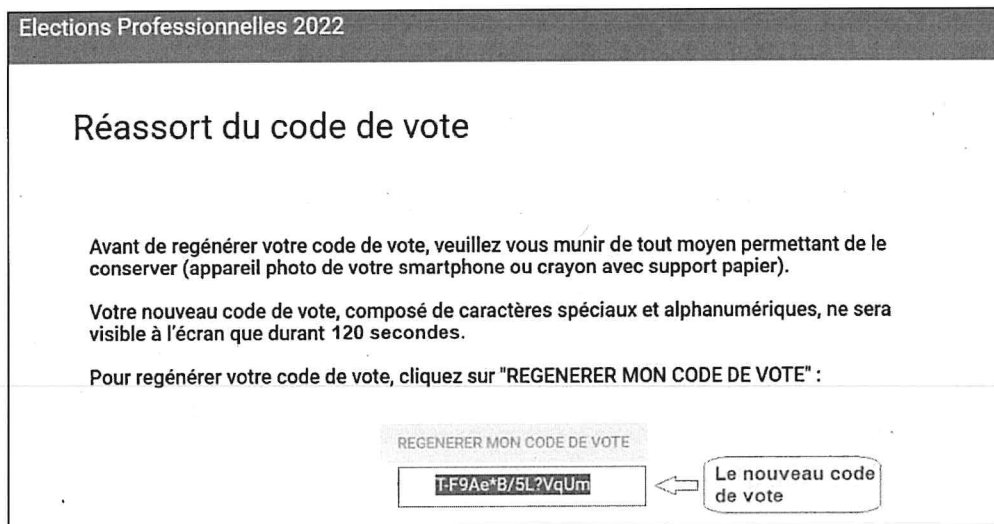
Avant de régénérer votre code de vote, veuillez vous munir de tout moyen permettant de le conserver (appareil photo de votre smartphone ou crayon avec support papier).

Votre nouveau code de vote, composé de caractères spéciaux et alphanumériques, ne sera visible à l'écran que durant 120 secondes.

Pour régénérer votre code de vote, cliquez sur "REGENERER MON CODE DE VOTE" :

REGENERER MON CODE DE VOTE

En cliquant sur le bouton **[Régénérer mon code de vote]**, l'électeur obtient l'affichage de son nouveau code de vote pendant une durée de 120 secondes :



A l'extinction de ce délai d'affichage de 120 secondes, le nouveau code de vote est effacé pour être remplacé par le message d'information « **Votre session est terminée** » qui confirme à l'électeur de la procédure de réassort a pris fin et que son nouveau code de vote est opérationnel.

2.2.2. Réassort par FranceConnect

La procédure de réassort par FranceConnect sera comparable dans sa conclusion. En choisissant cette procédure de réassort, l'électeur sera invité à choisir entre les six fournisseurs d'identités numériques actuellement proposés par le portail FranceConnect :



L'authentification de l'électeur va alors s'effectuer par le biais de l'identifiant et du mot de passe déjà créés auprès du fournisseur d'identités numériques (FI) qu'il aura choisi. Si cette authentification est réussie, la procédure de réassort utilisera l'adresse mail de contact déclarée par l'électeur dans son compte FranceConnect et l'électeur sera destinataire de deux mails :

- un premier sur son adresse mail professionnelle pour l'informer qu'une demande de réassort de son code de vote vient d'être présentée et qu'un lien à usage unique va lui être adressé sur son adresse mail de contact FranceConnect ;
- un second mail sur son adresse personnelle de contact FranceConnect pour transmettre à l'électeur le lien à usage unique lui permettant d'obtenir l'affichage de son nouveau code de vote pendant 120 secondes.